



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS,
TENUE LE 25 MARS 2021,
VIA VISIOCONFÉRENCE

ADOPTÉ LE 22 AVRIL 2021

PRÉSENCES :

M ^{me} Bianca Deschatelets,	parent au CA du CSS
M ^{me} Corinne Payne,	déleguée à l'exécutif du RCP-3L
M ^{me} Éliane Cantin,	conseillère
M ^{me} Marie-Claude Chaumont,	parent au CA du CSS
M. Christian Slachetka,	vice-président, parent au CA du CSS, substitut à l'exécutif du RCP-3L
M. Francis Le Quellec,	parent au CA du CSS
M. Joey Champagne,	conseiller
M. Lessead Jaziri,	conseiller
M. Mathieu Bédard,	secrétaire interne (<i>départ : 20 h 44</i>)
M. Michel Levert,	président et délégué votant à la FCPQ

ABSENCES :

M ^{me} Mélanie Ducharme,	conseillère
M. Frédéric Gascon,	trésorier
M. Gautier Njokou,	parent au CA du CSS

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, M. Michel Levert, président, ouvre la séance à 19 h 33.

2. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECP – 210325 – 1035 Il est proposé par M. Christian Slachetka et appuyé par M^{me} Éliane Cantin, d'accepter l'ordre du jour déposé avec ajout du point 6, décalant les autres points tout en laissant le « Varia » ouvert :

1. Présences et quorum
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Adoption du procès-verbal de la séance de l'exécutif du 18 février 2021 et suivi
6. Correspondance
 - 6.1 Lettre de M^{me} Chantal Major, directrice de la DSRF
 - 6.2 Lettre sur la facturation familiale au service des dîneurs
 - 6.3 Offre de services pour les projets particuliers CSSMI
7. Retour sur l'assemblée du CP du 11 mars 2021
 - 7.1 Compilation de l'échange sur la réussite scolaire
 - 7.2 Réunions du comité spécial sur la FGJ-08
8. Préparation de l'assemblée du CP du 8 avril 2021
 - 8.1 Projet d'ordre du jour

- 8.2 Projet de questions à la Direction générale
- 9. Résultat du sondage sur l'implantation d'une page FB du CP
- 10. Rapport des parents au Conseil d'administration du CSS
- 11. Rapports
 - 11.1 CCSEHDAA
 - 11.2 Trésorerie
 - 11.3 FCPQ
 - 11.4 RCP-3L
- 12. Varia :
 - 12.1 Communications reçues des parents
- 13. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

M. Michel Levert remercie les membres de l'exécutif de leur présence, malgré l'usure que la COVID inflige à nos cerveaux!

Un échange virtuel est prévu avec la Directrice générale au cours de la semaine prochaine.

Des changements sont apportés aux communications COVID du CSS : un communiqué sera déposé tous les lundis pour une mise au point des classes fermées dans nos écoles. Il n'y aura plus de communications quotidiennes.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 FÉVRIER 2021

ECP – 210325 – 1036 Il est proposé par M^{me} Corinne Payne et appuyé par M^{me} Éliane Cantin, d'adopter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 18 février 2021 avec la correction suivante:

- en point 10.3, 1^{re} ligne, lire : ... EHDAA...

Adopté à l'unanimité

6. CORRESPONDANCE

6.1 LETTRE DE M^{ME} CHANTAL MAJOR, DIRECTRICE DE LA DSRF

Le 16 mars dernier, le président a reçu une lettre de M^{me} Chantal Major, directrice du service des ressources financières du CSS, en réponse à l'avis envoyé par le comité de parents à la collecte d'information sur les OOPC 2022-2023.

M^{me} Major rappelle que des modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique (art. 275) concernant les instances à être consultées pour les OOPC. Elle remercie le comité de parents d'avoir pris l'initiative et le temps de participer à cette collecte d'information, en cette période de transition sur la gouvernance scolaire. De plus, elle apporte une précision concernant le commentaire du CP sur la rétention a priori (art. 2.6 et 2.7 de la politique sur les OOPC), spécifiant que celle-ci n'est pas retenue jusqu'à la fin de l'année. Une décision de retour ou non est prise, chaque année, à la fin de janvier. Donc, dès le mois de février, les établissements peuvent utiliser les sommes si la rétention leur est retournée.

Un accusé de réception de la lettre sera envoyé à M^{me} Major.

Toutefois, les parents administrateurs au CA du CSS mentionnent que l'avis du CP n'a pas été mentionné dans le document des réponses à la collecte d'avis sur les OOPC déposé au CA pour approbation.

Dorénavant, pour tout sujet sur lequel le CP donnera un avis au CSS sans être une instance officielle de consultation, un préambule sera ajouté mentionnant les articles 192 et 193 de la LIP qui stipulent que :

192. Le comité de parents a pour fonctions :

...
7° de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté.

193. Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

...
Par ailleurs, il peut faire des recommandations de sa propre initiative au centre de services scolaire relativement aux sujets visés au premier alinéa. Il peut également renoncer à être consulté sur un sujet visé au paragraphe 1°, 2°, 3°, 5°, 5.1°, 6° ou 6.1° du premier alinéa. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le centre de services scolaire. Il procède de la même façon lorsqu'il souhaite mettre fin à cette renonciation.

6.2 LETTRE SUR LA FACTURATION FAMILIALE AU SERVICE DES DÎNEURS

Un membre du comité de parents nous a fait part d'un problème de facturation familiale du service de surveillance des dîneurs lorsque des enfants d'une même famille fréquentent 2 écoles différentes.

Présentement, la règle CSSMI au niveau de la facturation du service de dîneur est de payer le tarif 1^{er} enfant à une école et le tarif familial (réduction du coût) pour le 2^e enfant dans une autre école. Dans le cas rapporté, chaque année le parent reçoit une facture du service de dîneur 1^{er} enfant de chaque école. Une correction est effectuée par la direction seulement après que le parent ait indiqué avoir ses 2 enfants dans des écoles différentes. Cependant, un parent ne connaissant pas cette règle paie le tarif 1^{er} enfant dans les 2 écoles. Quand la facture est corrigée, c'est pour l'année au complet et la totalité de la somme est payée à l'automne. Quand ils font la facturation du 60% en janvier, les 2 écoles rechargent au parent 60% du tarif 1^{er} enfant et une autre correction doit être demandée! Mais ce ne sont sûrement pas tous les parents qui sont aussi vigilants.

Est-ce un cas isolé? C'est à vérifier auprès des parents, mais le fait que 2 écoles font la même erreur laisse à penser qu'il y a sûrement plusieurs autres écoles qui procèdent de la sorte.

Démarche proposée par l'exécutif :

1. Procéder à un sondage auprès des parents pour savoir si la situation est vécue par d'autres familles, en expliquant la règle en préambule : combien d'enfants de la famille en service de surveillance des dîneurs, dans combien d'écoles, facturation de chaque école fréquentée...
2. En suivi du sondage, envoyer un avis au CSS avec les statistiques relevées.

6.3 OFFRE DE SERVICES POUR LES PROJETS PARTICULIERS CSSMI

Nous constatons que depuis au moins 15 ans de nombreuses inscriptions sont faites pour les projets particuliers CSSMI et qu'il y a peu de places disponibles. Le CSS répète qu'un projet particulier doit partir de la décision du conseil d'établissement. Dans ce cas, il est nécessaire de le rappeler aux parents pour que le processus d'implantation puisse être discuté au conseil d'établissement et mis en action selon la décision prise.

7. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU CP DU 11 MARS 2021

- L'échange sur la réussite scolaire fut très apprécié, malgré la prolongation inhérente de l'assemblée. La division de l'assemblée en 11 sous-groupes virtuels s'est bien déroulée.
- Discussion séance tenante sur la période de questions à la Direction générale et le nombre de sous-questions posées.

7.1 COMPILATION DE L'ÉCHANGE SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Le document rassemblant tous les commentaires émis par les groupes est déposé.

ECP – 210325 – 1037

Considérant l'échange tenu auprès des parents lors de l'assemblée du comité de parents du 11 mars dernier sur la réussite scolaire des élèves;

Il est proposé par M^{me} Éliane Cantin et appuyé par M^{me} Corinne Payne, de mandater la secrétaire permanente pour rédiger un mémoire qui sera envoyé au ministère de l'Éducation en vue du *Rendez-vous pour la réussite* qui aura lieu le 1^{er} avril prochain.

Adopté à l'unanimité

Mathieu Bédard quitte la séance à 20 h 44.

7.2 RÉUNIONS DU COMITÉ SPÉCIAL FGJ-08

Une première réunion du comité spécial fut tenue le 22 mars pour amorcer le travail. La prochaine réunion aura lieu le 30 mars.

M^{me} Corinne Payne nous informe que la FCPQ, en collaboration avec la FCSSQ, prépare actuellement un gabarit visant à aider les comités de parents pour l'élaboration de cette politique relative aux contributions financières chargées aux parents.

8. PRÉPARATION DE LA SÉANCE DU CP DU 8 AVRIL 2021

8.1 PROJET D'ORDRE DU JOUR

Ajouts apportés au projet d'ordre du jour déposé.

8.2 PROJET DE QUESTIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ajouts au projet de liste des questions qui seront envoyées, dès demain, à la Direction générale pour l'assemblée du CP du 8 avril.

9. RÉSULTAT DU SONDAGE SUR L'IMPLANTATION D'UNE PAGE FB DU CP

La compilation du sondage est déposée.

Considérant que les résultats sont mitigés et qu'il n'y a pas d'orientation claire, le suivi sera fait en ce sens à la prochaine séance du CP.

Le sondage pourrait être refait en début de la prochaine année scolaire, avec les prochains membres du CP.

10. RAPPORT DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSS

M^{me} Bianca Deschatelets nous informe qu'à la réunion du CA du 23 mars dernier :

- À la parole au public : intervention sur les masques jetables, leur non récupération et la pollution engendrée;
- Présentation du rapport annuel du CSS 2019-2020;
- Modifications au Règlement de délégation de pouvoirs;
- Reddition de comptes de la directrice générale 2019-2020;
- Reddition de comptes de la directrice générale sur l'attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$;
- Nom de la nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord;
- Nomination d'un vérificateur externe pour l'année 2020-2021;
- Approbation des Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations (OOPC) pour l'année 2021-2022;
- Entente de services bancaires pour la période 2021-2026;
- Demande conjointe (CSSMI et CSSDA) de modification du territoire – Projet pour consultation et publications préalables;
- Contrats de transport d'élèves en berline;
- Renouvellement du mandat de la protectrice de l'élève et de son substitut;
- Probation de la directrice générale;
- Avis et recommandation de la protectrice de l'élève;
- Information sur les travaux des comités de travail et autres comités, dont le PV de février du comité de parents et le rapport du CCT indiquant que tout va bien depuis le début de l'année;
- Prochaine séance du CA, extraordinaire : 27 avril 2021.

La DSACC a demandé au comité de parents de transmettre tous les procès-verbaux adoptés des assemblées du CP, en vue de les insérer au cahier des administrateurs pour chaque réunion du CA du CSSMI.

11. RAPPORTS

11.1 CCSEHDAA

M. Christian Slachetka nous informe qu'à la réunion du CCSEHDAA du 15 mars :

- Début du travail de révision de la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (FGJ-03) : de nombreux commentaires ont été émis. Le travail se poursuivra à chaque réunion.
- Rappel de la rencontre des CCSEHDAA du 19 mars au RCP-3L ainsi que du Forum ouvert des parents des EHDAA du 20 mars par la FCPQ.
- Discussion sur les groupes à effectif réduit et le port du masque
- Prochaine réunion : 19 avril.

11.2 TRÉSORERIE

Quoique le trésorier soit absent, nous savons que peu de dépenses ont été faites à ce jour. L'imprimante n'a pas encore été livrée.

11.3 FCPQ

- Nous avons reçu la convocation au Conseil général, virtuel, du 10 avril prochain.

- Le Forum ouvert à tous les parents des EHDAA s’est tenu principalement sur le financement des services aux élèves HDAA.
- Rappel du sondage sur la réussite, dont la date de tombée est le 29 mars pour aider la FCPQ à son argumentaire pour le *Rendez-vous sur la réussite* du 1^{er} avril.

11.4 RCP-3L

M. Christian Slachetka nous informe que la rencontre des CCSEHDAA du 19 mars dernier fut très appréciée des participants. Les discussions ont porté sur :

- Les services offerts (à distance ou en présence) en temps de pandémie, dont le programme de mentorat qui devrait servir aux élèves en difficulté;
- L’évaluation des élèves : le bulletin modifié, l’impact du changement au régime pédagogique auprès des élèves (nombre d’étapes, savoirs essentiels);
- L’allègement dans la vérification : déclaration des codes de difficultés, paramètres de financement.

12. VARIA :

12.1 COMMUNICATIONS REÇUES DES PARENTS ET AUTRES SOURCES

- 18 mars 2021, courriel en copie conforme :
Sur le « climat malsain » concernant l’uniforme à l’école secondaire JJR. Le parent a déjà contacté la protectrice de l’élève.
Un accusé de réception fut envoyé au parent.
- 18 mars, courriel d’une représentante au CP, envoyé au président et vice-président :
Sur la facturation aux parents du tarif 1^{er} enfant, pour chacune des 2 écoles fréquentées par ses enfants, en lieu et place du respect de la politique de tarification familiale.
Traité en point 6.2 de la présente réunion pour un suivi auprès des parents du CP.
- 22 mars, courriel d’une représentante au CP:
Sur la facturation aux parents pour des sites web ou des applications.
Rép : demande envoyée au conseiller juridique de la FCPQ. Réponse reçue et transmise au parent.
Question soumise à la Direction générale pour l’assemblée du 8 avril.
- 25 mars, courriel d’un représentant au CP :
Sur la consultation des élèves à propos de laquelle la direction de l’école n’avait pas eu de directive du CSS.
La question est soumise à la Direction générale pour l’assemblée du 8 avril.

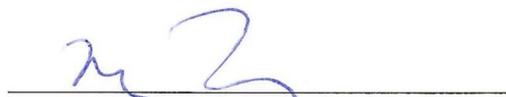
13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ECP – 210325 – 1038

À 22 h 38, il est proposé par M^{me} Corinne Payne et appuyé par M^{me} Bianca Deschatelets de lever la séance.

Adopté à l’unanimité


M. Michel Levert, président


Mathieu Bédard, secrétaire interne